AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C3244
FR0010221234-FS0942

24 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUTELSAT COMMUNICATIONS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 novembre 2021, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 novembre 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS.

Ce franchissement de seuils résulte d'une diminution du nombre d'actions EUTELSAT COMMUNICATIONS détenues par assimilation, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général), le déclarant ne détient plus aucune action EUTELSAT COMMUNICATIONS au sens de l'article précité.

À cette occasion, la société UBS AG a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.
